

Zeitschrift: Bulletin de la Société suisse de Numismatique
Herausgeber: Société Suisse de Numismatique
Band: 10 (1891)
Heft: 2

Artikel: Une médaille Vaudoise
Autor: Cailler, M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-171652>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

UNE MÉDAILLE VAUDOISE

En mai 1887, la Société *les Amis Gymnastes* de Lausanne donnait une kermesse au bois de Sauvabelin ; cette fête familiale a valu à la numismatique de notre pays une médaille qui n'est pas commune, bien que des exemplaires en étain munis d'une bélière et d'un ruban se soient vendus sur l'emplacement de la fête et cela en assez grand nombre.

Pensant que la description de cette pièce pourra intéresser les lecteurs du *Bulletin*, je la publie ici :

Av. : AMIS GYMNASTES LAUSANNE Exergue : en lettres plus petites : SOUVENIR DE SAUVABELIN 1887 Trophée formé d'une ancre surmontée d'une arbalète accompagnée de deux flèches ; sur l'ancre viennent s'appuyer les écus blasonnés et accolés de Vaud et de Genève ; dans l'intervalle laissé par l'écartement des deux armoiries on remarque une petite couronne formée d'une branche de chêne et d'une de laurier liées par un ruban.

Rev. : ☆ PATRIE ☆ FORCE ☆ AMITIÉ ☆ TRAVAIL ☆

La Suisse personnifiée par une femme debout à gauche, couronne de la main droite un jeune homme en tenue de gymnaste debout devant elle. Elle s'appuie de la main gauche sur un écu aux armes de la Confédération. Les deux personnages sont placés sur des gradins recouverts de tapis, sur l'un de ces gradins on remarque une couronne de laurier.

Cette médaille a été frappée en étain à 700, en bronze à 30 et en argent à 3 exemplaires ; il a été frappé en outre 2 pièces en argent l'année suivante ce qui fait que ces deux exemplaires portent la date de 1888 au lieu de 1887. Elle a un module de 0^m,038 et pèse 19 gr. 50.

Quoique non signée, cette médaille est de notre défunt collègue E. Durussel, mort le 17 mai 1888; cette jolie œuvre est donc un de ses derniers ouvrages.

La présence des armoiries de Genève, à l'avers, s'explique par le fait que l'Harmonie Nautique de notre ville prêtait son concours à la Société lausannoise.

Février 1891.

M. CAILLER.

LE CONCOURS GALLAND A GENÈVE

M. Charles Galland, de Genève, a bien voulu continuer, pour 1891, la série de ses concours artistiques créés pour encourager le développement des industries artistiques à Genève. Le but principal des concours est de stimuler le travail personnel des ouvriers et la création de types nouveaux au point de vue de leur forme, de leur décoration et de leur destination. Le plus ou moins d'habileté de la main d'œuvre ne devant entrer qu'en seconde ligne dans l'appréciation des travaux. C'est donc une œuvre éminemment patriotique. Pour chacun de ces concours une somme de deux mille francs est mise à la disposition du Conseil administratif pour être distribuée en prix. Ces concours ont une rotation de trois années, comprenant l'ensemble des industries artistiques, ainsi répartis actuellement :

- 1^o Concours de gravure et de ciselure en tous genres;
- 2^o Concours d'émaillerie et de peinture sur émail;
- 3^o Concours de bijouterie et de joaillerie.

Pour l'année 1891, le concours portera sur la gravure et la ciselure.